

La contribution créative : un modèle et ses enjeux

par Philippe Aigrain*

Faut-il éradiquer le droit de partager les œuvres, ou organiser ses conséquences ? Adoptons la seconde approche : le droit est affirmé pour chacun d'échanger hors marché les fichiers des œuvres qui ont fait l'objet d'une diffusion numérique. Chaque abonné à Internet à haut débit acquitte une *contribution créative* d'un montant forfaitaire. Celle-ci sert à la fois à rémunérer artistes et contributeurs aux œuvres échangées sur internet et à financer la production de nouvelles œuvres et de certains intermédiaires utiles à la reconnaissance de leurs qualités. Il nous faut alors répondre à de nombreuses questions que les propositions de licence globale de 2005 n'avaient fait qu'effleurer.

Quelles sont les conséquences de la reconnaissance de la liberté d'échanges? Le partage de fichiers est un fait, qu'il soit reconnu ou non comme légitime. L'effet majeur de sa reconnaissance est de permettre un investissement réfléchi dans sa pratique. Cet effet s'accompagnera bien sûr d'une extension de cette pratique. La combinaison de ces deux effets a un impact important sur la diversité et les pratiques culturelles.

Comment délimiter cette liberté de façon à ce qu'elle ne nuise pas à d'autres sources importantes de rémunération et de financement de la création ? Contrairement à l'image d'un trou noir qui engoulerait toute l'économie de la création, les échanges libres hors marché sur Internet ont des effets à la fois plus limités sur le plan économique et plus positifs sur le plan de la création. La coexistence d'une sphère d'échanges hors marché d'œuvres et des mécanismes qui fournissent aujourd'hui l'essentiel de la rémunération et du financement de la création peut être organisée. Cela suppose de préciser les œuvres qui sont incluses dans le dispositif, le moment où elles le sont, et la définition de ce qu'est un échange hors marché. Des options crédibles existent pour chacun de ces choix. Cette approche permet également de cerner les revenus qui seraient impactés et les besoins de financement additionnel pour la création dans des médias comme l'audiovisuel.

Quel doit être le montant de la contribution créative ? Une des grandes faiblesses de la licence globale de 2005 était que son paiement par les internautes était optionnel. Cela créait une incertitude profonde sur les sommes collectées. La contribution créative permet la mise en place d'un canal essentiel d'accès aux œuvres de toutes sortes et d'accès au public pour les créateurs. Elle doit évidemment être acquittée par tous les internautes bénéficiant d'une connexion à haut débit, avec d'éventuelles exemptions sociales compensées par les budgets publics ou réparties sur l'ensemble des contributeurs.

Les analyses détaillées proposées dans *Internet & Création* aboutissent à une fourchette allant de 3 à 7 euros par mois selon les hypothèses sur les médias inclus et l'impact des échanges hors marché. Les ressources collectées se situeraient entre 720 millions et 1,7 milliard d'euros (en fondant la copie privée dans cet ensemble). Elles seraient utilisées pour moitié pour la rémunération des auteurs et autres contributeurs à la création, pour moitié pour le financement de la création et le soutien aux intermédiaires à valeur ajoutée faisant pour tout ou partie le choix de la diffusion hors marché. Je défends personnellement un choix se situant entre 5 et 7 euros par mois (si la musique, l'audiovisuel et les nouveaux médias numériques sont couverts). Une phase de montée

* Philippe Aigrain est informaticien, chercheur, et blogueur (paigrain.debatpublic.net). Il a publié *Internet & Création : comment reconnaître les échanges sur Internet en finançant la création* (InLibroVeritas, 2008). Il est l'un des fondateurs de La Quadrature du Net (<http://laquadrature.net>).

en puissance sera nécessaire pour le volet financement de la création : une nouvelle ressource de financement de projets créatifs demande la mise en place de structures de choix et gestion mobilisant les acteurs de celle-ci. Dans certains domaines ces structures existent et peuvent être abondées, ailleurs la mise en place doit être progressive si l'on veut éviter un gaspillage ou une mauvaise gestion.

Quel sera l'effet sur la diversité culturelle et notamment sur l'existence et la diffusion des œuvres de popularité intermédiaire ? Quiconque y regarde un peu sait que l'extrême injustice règne chaque jour un peu plus entre les artistes et les autres contributeurs à la création. On peut mesurer son augmentation à chaque tentative de sculpter Internet et le numérique en général en une dépendance des industries culturelles centralisées. Il est à peine croyable que certains lobbyistes osent parler d'un risque pour la diversité culturelle du fait de l'ouverture des échanges sur Internet. Les études de la diversité culturelle concrète montrent que la concentration de l'accès aux œuvres est significativement moindre lorsqu'existent des échanges libres et que les œuvres à popularité intermédiaire sont les premières bénéficiaires de cette diversité accrue. D'où l'importance d'assurer que la rémunération associée à la contribution créative soit bien capable d'accompagner ce mouvement.

Est-il possible de mesurer de façon non intrusive les usages des œuvres de façon à rémunérer leurs créateurs ? Les industriels de l'édition centralisée ont tellement intégré l'idée que les consommateurs de leurs produits sont des ennemis à contrôler et à surveiller, qu'ils n'imaginent même pas qu'ils puissent être les meilleurs alliés pour la répartition juste d'une rémunération associée à l'usage des œuvres. Dès qu'on reconnaît les échanges sur Internet, il devient possible de mobiliser les internautes pour qu'ils contribuent, dans le respect de l'anonymat de leurs activités personnelles, à la connaissance de ces usages en vue de la répartition de la contribution créative. On peut montrer que cette mesure sera possible même aux niveaux d'usage les plus bas, dans une situation de diversité culturelle accrue.

Le nombre de créateurs et contributeurs à la création bénéficiant d'une rémunération grâce à la contribution créative sera dix fois supérieur à celui de ceux qui sont rémunérés par les droits dans le système actuel. La répartition de cette rémunération sera nettement moins inégalitaire que dans les mécanismes déjà en place. C'est l'une des raisons qui expliquent les réticences des plus gros gagnants du système actuel.

Que deviendront des médias comme ceux de l'audiovisuel où le coût de production de certaines œuvres suppose un investissement significatif en amont de leur première diffusion ? Le financement de la production audiovisuelle a été l'argument central opposé à la licence globale. Ce financement repose aujourd'hui sur une grande variété de mécanismes, dont seule une partie risque d'être affectée négativement par la reconnaissance des échanges sur internet. Cependant, certaines de ces sources de financement, et notamment celles liées à la télévision, sont en crise, une crise probablement vouée à s'aggraver. Loin d'être un coup de grâce, la reconnaissance des échanges sur Internet peut fournir l'une des solutions à l'érosion de cette source de financement à travers le volet soutien à la production de la contribution créative.